

# JAUGE DU GUEPARD 2019

## Mise à jour de janvier 2023



Réveillez le Guépard qui sommeille en vous....

(En rouge soulignés : les points nouveaux en 2023)

La jauge 2019 ne s'applique pas aux bateaux dont la construction est achevée avant le 31 décembre 2012, ces derniers devront néanmoins se conformer à la jauge 2012, exception faite des points rendus obligatoires de la jauge 2019.

Tout ajout ou modification sur la coque ou le gréement d'un Guépard (existant ou en cours de construction), non spécifié dans la jauge en cours, et qui serait susceptible d'en modifier le comportement ou la vitesse sur l'eau est déclaré hors jauge.

**Les jauges précédentes sont à prendre en compte pour les années précédentes.**

### VOILES

Jauge voiles (uniquement les voiles fabriquées après fin octobre 09).

**Un plan unique de GV est joint ci après. Les voiles seront certifiées conformes par un tampon au logo Guépard.**

#### Matériaux autorisés

- Seul le fil polyester est autorisé sans ripstop ou équivalent (grammage minimal : 210 g)
- Au moins une voile de couleur (peinture autorisée) doit être établie en régata, le blanc n'étant pas une couleur
- Numéro de voile attribués par l'Association des Guépards : APGGM.
- Les publicités sont interdites dans les voiles
- Spinnaker interdit
- Les voiles doivent être galonnées sur leur pourtour
- Toutes les cotes sont à prendre depuis le bord du tissu
- Seules les laizes horizontales sont autorisées
- En cas de contrôle le guépard devra être conforme à la fiche de jauge qu'il aura fournie.

#### Grand voile

- largeur de la tête : 7 cm max
- la longueur de la chute sera divisée en quatre parties égales pour bloquer la position des trois lattes ( $\pm 3$ cm) en trois points L1, L2, L3. La longueur max des lattes est de 110 cm. Le rond positif entre les lattes est interdit, ainsi qu'entre le pic et la première latte, et entre la troisième latte et le point d'écoute.
- Le pic, le guindant et la bordure doivent être transfilés (les bordures libres sont interdites)
- Le rond de la bordure ne doit pas être supérieur à 15 cm
- **1 ou 2 Fenêtres (au maximum) sont autorisées. La surface totale de la ou des deux fenêtres ne doit pas excéder 0.45 m<sup>2</sup>.**
- **La forme de la (ou des) fenêtre doit être de forme rectangulaire ou trapézoïdale. (Les angles de ce rectangle ou trapèze pourront être légèrement arrondis)**
- **Aucune fenêtre de devra être posée au-dessus de la droite formée par les deux points A et B suivants :**

- **Point A : situé à 90 cm du point d'amure le long du guindant**
- **Point B : situé à 170 cm du point d'écoute le long de la chute**
- Un plan (ci-après) avec les côtes existantes plus la position des lattes et la longueur de la chute sera donné à chaque voilerie. Toute nouvelle voile sera mesurée et tamponnée par un membre de la commission voile
- Logo guépard obligatoire dans la grand voile
- Bande de ris autorisée

### Mesures maxi GV :

Si on fait un croquis de la voile et qu'on définit ainsi les points :

A : point d'Amure

D : point de Drisse de mât

P: point au bout du Pic

E : point d'écoute sur la bôme

	Mesure maxi
D/E diagonale	4.55 m
D/ P	3.40 m
D/ A	3.00 m
A/ E	3.50 m
P/ E	6.85 m

Perpendiculaires	au guindant
L1	1.37 m
L2	2.43 m
L3	3.15 m

### Génois

- le génois ainsi que le foc doivent être endraillés sur l'étai à l'aide de mousquetons bronze ou plastique
- largeur de la tête 4 cm max
- rond de bordure 20 cm max
- Surface max du génois 6 m<sup>2</sup>, lattes interdites
- Petit foc libre inférieur à 5 m<sup>2</sup>, lattes interdites
- Rond de chute positif interdit
- Fenêtres de foc : Deux fenêtres, au maximum, sont autorisées. La surface maximale d'une fenêtre de doit pas excéder 1500 cm<sup>2</sup>
- Fenêtre de penons : Deux fenêtres de penons, au maximum, sont autorisées. La surface maximale d'une fenêtre de doit pas excéder 300 cm<sup>2</sup>

### COQUE

#### Matériau Coque : cf. annexe 1 (« échantillonnage mini »)

Bordés coque I : bois plein, essence libre

Bordés francs (pas de bois moulés, pas de CP)

Pont : contreplaqué marine de 9 mm

Puits de dérive : bois ou contreplaqué marine de 15 mm

Barrotage sous le pont : en bois, un barrot par couple

3 courbes de passavant

2 élongis de passavant de 30 x 20 mm

Structure des membrures : en bois épaisseur membrures et varangues 27 mm, maille cf. plan

Portes et cloisons : en bois ou CP marine de 12 mm; doivent être à bord  
Plancher : en bois ou contreplaqué, CP marine ou CTBX ; le plancher du cockpit doit être à bord,  
plancher sous les coffres : facultatif  
Tableau arrière : bois ép. 27 mm mini  
Mât, pic et bôme : en bois plein  
Dérive et safran : en acier  
Une bande molle en bois de 15 mm  
Un rebord de 8mm sur le bordé du fond  
Tout glaçage de la coque, visant à constituer une barrière imperméable du bois par rapport à l'eau (type Epoxy ou similaire) est prohibé tant à l'extérieur qu'à l'intérieur du bateau.

### **Haubanage :**

#### **Les dispositions suivantes s'appliquent à tous les guépards dès 2013 :**

Un étau et 2 ou 4 Haubans : en câble toronné ou dynema.  
Le transfilage est obligatoire, sans poulie, ni taquet, les ridoirs sont autorisés. Il est interdit de modifier le réglage des haubans ou de l'étau en cours de navigation.

### **Plan de pont**

Il comporte obligatoirement :

- 1 chaumard de 120 mm
- 1 bitte d'amarrage section mini 80 x 80 emmortaisé dans la carlingue
- 1 brise lame de 100 mm de haut sur la pointe avant
- 1 râtelier de drisse boulonné sur le pont longueur de 400 mm mini ép. 40 mm mini
- Des hiloires de cockpit ép. 15 mm mini
- 2 supports de dames de nage latéraux à 300 mm en arrière du banc central
- 1 barre d'écoute en câble ou textile sur le pontage arrière
- 1 dame de nage avec support sur le tableau arrière

### **Aménagements cockpit**

Il comprend obligatoirement :

- Un banc central fixe de 270 mm de large et 27 mm d'épais
- 2 bancs latéraux fixes de 250 mm largeur mini, épaisseur de 22 mm mini
- 2 courbes de banc de 22 mm d'épais
- 1 chapeau de puits de 20 mm d'épais

### **Epaisseurs :**

Bordés de fond de 20 mm minimum *(mesurés 22 au plus large sur le N°13, construite par Etienne Riguidel en 1961)*

Bordés de côté de 20 mm minimum *(mesuré 18 sur la N° 13)*

*Pont : bois ou CP marine 9 mm*

Planchers : 12 mm minimum

Tableau arrière : 27 mm minimum

Portes et cloisons : bois ou CP marine 12 mm

### **Mesures :**

Pour qu'elles soient facilement mesurables les limites sont citées ci dessous.

L'esprit reste de continuer les plans de forme repris par les chantiers du Guip et Billie Marine dans les années 1990.

### **Longueur de la coque :**

Entre 5.46 m +/- 4 cm ; cette côte tient compte d'un nez (partie haute de la pièce d'étrave et d'un liston arrière).

Longueur à la flottaison : 5.05 m +/- 3 cm

### **Largeur de la coque :**

Au plus large (à l'extérieur du liston) : 2.12 m +/- 2 cm

Au tableau arrière : 1.35 m juste en dessous du liston

Largeur à la flottaison : 1.80 m +/- 2 cm

### **Hauteur du franc bord :**

A l'avant, à 600 mm de l'intersection livet de pont face avant de l'étrave : depuis le coin du bouchain jusqu'au pont : 690 mm +/- 20 mm

A l'arrière 560 mm +/- 20 mm entre le bas au V au dessus de la fausse quille et le haut du pont.

### **Tirant d'eau et caractéristique de la dérive :**

Pour que ce soit facilement mesurable, on délimite plutôt le puits de dérive.

Le puits de dérive doit être droit avec une longueur constante.

Longueur intérieure du puits de dérive : 1275 +/- 20 mm

La dérive doit avoir une butée pour que le haut de la dérive ne puisse descendre à l'intérieur dans le puits. Le haut de la dérive doit toujours en navigation rester apparent.

Mesure entre les butées dérive haute et la face intérieure arrière du puits : 1380 mm +/- 20 mm

Profondeur maxi du dessous de la bande molle au dessous de la dérive en position basse 840 mm

### **Mât :**

Hauteur maximum au dessus du pont à l'étambrai : 5.40 maximum

Circonférence (plus facile à mesurer qu'un diamètre) du mât :

- en dessous du vît de mulet : 270 mm minimum
- en tête de mât : 210 mm minimum

### **Dérive :** (la jauge s'applique à tous les guépards)

Plan détaillé à l'association ou ci joint

Elle doit être pleine d'une même épaisseur, non meulée, brute « carrée ». Il ne doit pas y avoir d'affinage sur les arrêtes.

Elle doit avoir une butée ou une manille soudée pour l'empêcher de descendre

Épaisseur : 6 mm minimum – 8 mm maximum

Corde constante de : 590 mm +/- 10 mm

La cote entre la butée et la face intérieure arrière du puits est de 1380 mm

### **Safran :** (la jauge s'applique à tous les guépards)

Il doit être plein d'une même épaisseur, non meulée, non affiné, brute « carré »

Épaisseur minimum : 4 mm

Hauteur maximum de la pelle : 920 mm

Corde minimum : 230 mm

### **Tangon :**

La longueur totale du tangon ( y compris les embouts ) ne doit pas excéder 2.40 m . Ce tangon devra être fixé au mat en *navigation*. ( RCV 50.2 : Un seul tangon de spinnaker ou tangon de foc doit être utilisé en même temps sauf pendant un empennage. Quand il est utilisé, il doit être fixe au mat le plus avant.)

### **Poids minimum du bateau :**

**600 kg en état de navigation complet, hors mouillage** (avec l'équipement régates, cf. ci après).non gueusé

Jauge brute : 1,13 tonneaux

Les guépards dont le poids, comme désigné ci-dessus, est en dessous de 600 Kg doivent fixer des gueuses comme suit :

Les gueuses de lest doivent être fixées sur un tassutage placé aux extrémités du varengage en avant du mat et juste en avant du coffre arrière.

### **OBLIGATOIRE A BORD EN REGATE (la jauge s'applique à tous les guépards)**

Les planchers du cockpit.

Les portes avant et arrière des coffres

Un aviron minimum en bois pour godille possible 2700

Le mouillage obligatoire à bord (ancres + chaîne + orin) devra être d'un poids minimum de 13 kg.

Dans la voile : le logo Guépard doit être présent avec le numéro de voile donné par l'Association des Guépards

### **Interdits :**

Trapèze

Système ajouté permettant de faire du rappel (sangle, bout, aviron etc.).

Spinnaker

### **Nombre d'équipiers à bord du bateau en régates**

Le nombre d'équipiers ne doit pas varier au cours d'une épreuve de grade 4 ou 3.

Pour une épreuve de grade 5 (locale, départementale ou régionale), un équipage qui modifie le nombre de ses équipiers sera disqualifié s'il est classé dans les 5 premiers : tout changement d'équipier est soumis à l'autorisation du Président du Comité de course.

### **LISTE DES ANNEXES**

**Plan de Grand Voile ci après**

Echantillonnages